

CCAS DE ROCHEBAUDIN

Compte rendu de la réunion du C.A. du samedi 24 avril 2021 à 9h30

Présents : Stéphane GALDEMAS (Président), Lili FORGAS, Eric TRACOL, Hervé GALLAND, Edith SYLVESTRE, Yvette BERARD, Cathy BREST.

Absentes excusées : Mmes Yasmine BRAT et Catherine DESROCHES.

Préambule : merci pour votre présence ; aujourd'hui, nous sommes réunis pour étudier et délibérer sur 2 projets de conventions et réfléchir sur la question du colis de Noël.

1. **Projet de convention proposée par EDF** : dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, nous recevons en Mairie des mails nous informant de clients en difficulté de paiement pour leur facture d'électricité ; afin d'aider ces personnes, un partenariat avec EDF est souhaitable. Ainsi, pour les accompagner au mieux, un éventail de mesures est prévu par EDF : 1 la prévention, 2 l'accompagnement et 3 l'aide au paiement. Pour ce faire, 2 canaux de contact privilégiés sont proposés : un accès téléphonique avec les conseillers solidarité dédié pour les Mairies, un portail PASS (Portail d'Accès aux Services Solidarité) avec un accès internet individualisé et sécurisé avec les conseillers EDF. A cet effet, EDF s'engage à former l'interlocuteur désigné par le CCAS, le référent entité. Ces échanges sont soumis au RGPD et donc imposent d'établir une convention entre EDF et CCAS, s'agissant d'informations confidentielles et nominatives sur leurs clients. Edith a été en relation avec le correspondant solidarité EDF lequel a envoyé ce projet de convention qui est soumis au Conseil d'Administration du CCAS. La période post-Covid verra certainement émerger des situations personnelles et financières dégradées dus au contexte économique général (perte d'emploi, salaires en baisse du fait de l'inactivité,...).

Certains évoquent le fait qu'il y a plusieurs fournisseurs d'électricité, dont EDF. Eric demande quelles aides peut apporter EDF. Ces précisions sont notées à l'article 5-2 relatives aux engagements d'EDF vis-à-vis de ses clients. Il conviendrait de créer une adresse mail spécifique au CCAS de la commune, ; mais on peut aussi utiliser l'adresse mail de la mairie. La convention devra être adaptée à la situation de Rochebaudin et corrigée dans ce sens.

Le CA après délibération, est favorable à l'unanimité pour signer la convention avec EDF. Au niveau de la commune, Edith SYLVESTRE est désignée interlocuteur et recevra une formation par EDF pour l'utilisation du PASS EDF.

2. **Projet de convention proposée par la MUTUELLE DES COMMUNES** : cette mutuelle s'adresse à tous les habitants de la commune à qui elle offre une couverture de frais de santé. Elle est portée par l'association LMF ASSO SANTE ; cela peut intéresser des personnes qui n'auraient pas de complémentaire, et/ou qui paient trop cher par rapport aux garanties souscrites ou ceux qui souhaitent améliorer leur couverture maladie complémentaire. Le CCAS, dans le cadre de sa politique sociale, accompagne l'accès au dispositif « MUTUELLE COMMUNALE » et propose donc de signer, si vous en êtes d'accord, la convention de partenariat associative. En sachant qu'il n'y a aucun engagement financier, tout comme pour la convention avec EDF. Les correspondants de la mutuelle avec qui j'ai été en relation, peuvent assurer une réunion d'information auprès de la population. Pour l'instant, des brochures nous ont été envoyées avec les tarifs 2021. Cela a été évoqué lors d'une réunion Maire/adjoints et transmis pour info aux conseillers. Les membres se demandent quelles sont les mutuelles souscrites par les rochebaudinois et si tous en ont une. Il est évoqué la possibilité de faire une consultation auprès de différentes mutuelles ; les tarifs sont à mettre en adéquation avec les garanties offertes, seuls des professionnels de l'assurance peuvent réaliser ce comparatif. S'ensuit quelque hésitation.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité :

1. de solliciter les représentants de la Mutuelle afin qu'ils viennent présenter ce dispositif et informer la population au cours d'une réunion publique
2. de signer la convention pour une durée d'un an (à éventuellement reconduire)
3. Le colis de Noël : cela fait plusieurs années que la commune interroge les + de 70 ans pour savoir s'ils veulent recevoir le colis ou pas. Certains ont suggéré un arbre en lieu et place du traditionnel colis. Pourquoi pas ? Avant la fin de l'année, il faut prendre une décision : êtes-vous favorables au choix entre le colis et un arbre ? Il vous est donc demandé de réfléchir et de vous prononcer ; sachant que nous disposons de 30 € par personne. Ensuite, si le choix de l'arbre est acté, comment s'y prend t'on ? Quel arbre ? A planter où ? Eric accorde la priorité au colis ; Lili et Hervé sont favorables au choix laissé à chacun, Yvette préfère le colis et suggère l'idée de bancs à installer à plusieurs endroits, ce à quoi il est répondu qu'il y a 3 bancs sur la place.

Après débat, il est décidé :

4. 1 Que le principe du choix entre le colis garni et un arbre est retenu à la majorité par 4 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Eric, Yvette et Edith)
5. 2 Qu'en fin d'année, les personnes de + de 70 ans seront interrogées afin de connaître leur souhait
6. 3 Et que dans un deuxième temps, la question de la variété (quel arbre ?) et du lieu de plantation sera examinée.

Infos diverses à partager :

7. L'association LELIEN26 va proposer une aide à la déclaration de revenus et une à 2 permanences seront assurées à la salle à Rochebaudin ; les dates ne sont pas encore fixées ;
8. Les centres de vaccination de Dieulefit, Cléon et Sauzet fonctionnent ; il suffit de prendre RDV. Nous avons reçu un mail le 13 avril nous en informant. « Pour Sauzet : Ouverture les mardis 13, 20 et 27 Avril de 13h à 17h à la salle du dauphin ; réservation uniquement avecmondoc.com. Pour Dieulefit : Ouverture le 9 Avril à la Halle ; Rdv par téléphone au 06 13 60 97 69. Pour Cléon d'Andran : Ouverture le 22 Avril tous les Jedis et Vendredi dans un premier temps avec la possibilité d'ouvrir du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30. Téléphone 06 50 31 86 74 (basculé sur le secrétariat du pôle santé du 8h30 à 12h30 et 14h à 17h30), réservations sur Doctolib. Si vous avez des bénévoles intéressés pour venir nous aider, il faut se rapprocher de la mairie de CLEON . Dans tous les cas, il faut une carte vitale et une pièce d'identité afin que nous puissions vérifier l'éligibilité. »
9. La charte territoriale de solidarité avec les aînés portée par la MSA poursuit sa route au ralenti jusqu'à mi 2022 ; le diaporama présenté lors de la commission « culture solidarité » de janvier 2021 peut vous être envoyé. Plusieurs actions et animations sont prévues à Rochebaudin : atelier mémoire, orgue de barbarie, formation numérique....Bien entendu, quand les dates seront fixées, vous en serez informés.
10. D'autres sujets qui ne sont plus d'actualité auraient pu être traités ; ainsi, l'ADMR et l'association familiale, les brioches de l'ADAPEI, la semaine bleue.
11. Avez-vous des choses à rajouter ? des idées à soumettre ? Lili exprime le souhait d'organiser une manifestation qui permettrait aux rochebaudinois de se retrouver et de recréer, autant que faire se peut, du lien social qui a fait défaut à tous depuis un an.

La séance est levée à midi.